

LEGISLATURE 2002 – 2006

PROCES-VERBAL n° 20
de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 1^{er} septembre 2004
à la Maison Hugonin

Président :
Bruno Surian, président

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2004
- 2) Communications du Bureau du Conseil communal
- 3) Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
- 4) Dépôt et développement des motions et interpellations
- 5) Nomination des commissions :
 - 5.-1 Nomination d'une commission pour étudier la prise en considération de la motion déposée par le groupe socialiste « Circulez, y'a tout à (re)voir ! »
- 6) Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 6.-1 Préavis municipal n° 16/2004 relatif à 7 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Rachid Berhili, M. Addo Nomah Brahima Bredou et son épouse Mme Dulce Da Conceicao Rodrigues Bredou, M. José Espinosa et son épouse Mme Vittoria Espinosa, M. Isak Mustafa, Mme Christine Nicolina, M. Alexandar Rajic et son épouse Mme Vesna Rajic, M. Zivojin Srbulovic et son épouse Mme Lolica Srbulovic)
 - 6.-2 Préavis municipal n° 17/2004 relatif à la reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet espace-musée Chaplin
 - 6.-3 Préavis municipal n° 18/2004 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement urgent d'un point de collecte provisoire à La Faraz
 - 6.-4 Préavis municipal N° 19/2004 réponse à la motion « Energie et environnement : La Tour-de-Peilz, un modèle pour ses habitants »
 - 6.-5 Préavis municipal N° 20/2004 relatif à la modification de l'article 92 du Règlement du Conseil communal
- 7.- Rapports sur :
 - 7.-1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 913/2004 relatif à neuf demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mlle Senada Adzemovic, Mme Carla Da Silva Cardoso, Mme France Faille, Mlle Jane Emily Kenaghan, Mme Paola Locciola, Mlle Laura Litmann, Mme Inge Meyer, Mlle Bobana Zovic, M. Zoltan Balogh)
 - 7.-2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 14/2004 relatif aux comptes 2003 du Fonds culturel Riviera
 - 7.-3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 11/2004 relatif à la modification de l'article 34 du Règlement général de police de La Tour-de-Peilz
 - 6.-4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2004 relatif à la demande de crédit pour les travaux d'assainissement et d'amélioration du pourtour et des annexes du bâtiment d'utilité publique de La Faraz.
- 8.- Communications municipales, notamment :
 - . Communication n° 12/1004 relative aux prescriptions municipales en matière d'affichage
- 9.- Propositions individuelles et divers

LE PRESIDENT fait procéder à l'appel qui permet de constater que le quorum est atteint.

78 Conseillères et Conseillers sont présents sur 95 membres élus.

Excusés :

Willy Bühlmann – Olivier Fahrni – Françoise Grin – Laurent Gueisbuhler – Bernard Lavanchy – Natalio Magalhaes - Sandrine Osojnak – Jacqueline de Quattro – Sylvia Rappaz – Robert Rithener – Jacques Rochat – René Rohner – Richard Sendra – Jürg Zbinden

Absents

Nadine Ammann-Chollet - Olivier Monney – Alex Wagner

LE PRESIDENT espère que chacun a passé de bonnes vacances et a la plaisir de saluer les personnes présentes pour la cinquième séance de l'année 2004, qui est le vingtième de la législature. Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite que les débats soient placés sous le signe de la tolérance et du respect mutuel.

Le Président salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ainsi que le secrétaire municipal.

Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'il remercie de s'être déplacés pour suivre les débats.

Le Conseil a été régulièrement convoqué. L'ordre du jour a été soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet qui n'a formulé aucune objection. Le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

M. Lyonel KAUFMANN intervient sur le point 5.1 : la motion est une motion inter-partis et non pas seulement une motion socialiste.

M. Marc-Antoine HORISBERGER n'est pas du tout d'accord et demande que ceci ne soit pas porté à l'ordre du jour. Ce n'est pas une motion inter partis.

1.- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2004

Mme Christiane RITHENER a remarqué avec beaucoup de regret qu'avait disparu la pagination qui est fort utile. Elle suppose qu'il s'agit d'un oubli.

Il est précisé que la pagination est faite au Greffe. La personne qui s'en occupe étant malade, ceci a été omis.

M. Michel BAIUTTI intervient au point 4 : normalement, une motion lue doit être reprise dans son intégralité au PV, ce qui n'est pas le cas.

Ndlr : document fourni au greffe mais non joint. Même raison que plus haut.

M. Amilcar CUNHA apporte un ajout au point 8 : « M. Amilcar Cunha interroge la Municipalité sur l'état de la motion du groupe Socialiste présentée au Conseil le 4 décembre 2002 et transmise à la Municipalité le 10 mars 2003. Il demande un compte-rendu écrit. »

Les Conseillères et Conseillers qui approuvent le procès-verbal sont invités à le manifester en levant la main.

Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Mme Chappuis. La plupart des personnes présentes l'ont côtoyée et appréciée. Le Président invite l'assemblée à honorer sa mémoire en se levant pour une minute de silence.

LE PRESIDENT évoque « Le Régional ». Ce journal gratuit sollicite les partis pour obtenir des informations sur leurs activités. Il sollicite également la Municipalité et le secrétariat municipal pour la transmission des préavis, remarques, etc...

LE PRESIDENT donne des informations sur une lettre relative aux dépôts d'ordure.

LE PRESIDENT fait état d'un courrier concernant M. Jacques Blank, chemin de Béranges : il y avait des problèmes de visibilité ; suite au nettoyage des mauvaises herbes, on peut à nouveau voir l'autre côté de la route.

LE PRESIDENT indique que, suite au règlement sur les chiens, il a reçu une pétition signée par une centaine de personnes, de La Tour, de Blonay et de St-Légier aussi. Le Bureau du Conseil prend acte de cette pétition. Il demande aux présidents de groupes de réunir une Commission afin de voir quel traitement lui accorder.

M. Michel LEUPIN rappelle qu'un nouveau règlement a été voté lors de la dernière séance avant les vacances et ne voit pas pourquoi il faudrait à nouveau se pencher sur le sujet. Il faut répondre aimablement à ces signataires que ce règlement doit être mis en application.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'une question administrative et que la Municipalité peut éventuellement répondre à ces personnes.

M. le Syndic Alain MATTHEY demande à qui est adressée cette pétition.

LE PRESIDENT précise qu'elle est adressée au Président du Conseil.

Mme Marion de LATTRE comprend que cela ennuie tout le monde mais c'est la procédure : la commission peut se réunir cinq minutes pour demander au Conseil de ne pas prendre en considération cette pétition.

LE PRESIDENT souligne qu'il appartient aux présidents de groupes de nommer une commission. Il propose de procéder ainsi lors de la prochaine séance. Cette suggestion est acceptée.

Mme Sylvie CONOD propose une interruption de séance de quelques minutes pour réunir les présidents de groupes.

M. Alain GRANGIER rappelle que les pétitions sont renvoyées à l'examen d'une Commission désignée par le Bureau. Il faut aller dans ce sens.

LE PRESIDENT propose de renvoyer ce sujet à la séance du 27 octobre.

LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre du Musée du Jeu.

LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre reçue de la Rame Dame.

3.- ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

LE PRESIDENT procède à l'assermentation de Mlle Nahal Samira Aminian, en remplacement de M. Michel Benninger, démissionnaire.

4.- DEPOT ET DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Mme Valérie GLAUSER donne lecture de la motion intitulée « Projet d'abonnement général communal pour La Tour-de-Peilz »

Cette motion est soutenue par plus de 5 membres.

Voir page suivante.

La Municipalité prend note.

M. Daniel KRAHENBUEHL donne lecture de la motion demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport de personnes handicapées.

Voir pages suivantes.

M. le Municipal Frédéric GROGNOZ souligne qu'il s'agit d'un problème qui va concerner tout le monde car l'OFAS va supprimer toutes les subventions. Ceci se discute aussi au niveau régional.

M. Grognoz propose le renvoi à une commission pour prise en considération.

M. Guy CHERVET n'a rien à redire sur le fond de la motion mais pense qu'il est extrêmement dérangeant de penser à reporter sur une commune une charge fédérale alors que les communes se battent contre toutes les charges qu'on leur impose. Il y a un problème à ce niveau.

Vu le montant en jeu et le travail effectué, M. Chervet est favorable au renvoi à une commission.

Les Conseillères et Conseillers favorables au renvoi à une commission sont invités à le manifester en levant la main.

Le renvoi à une commission est accepté.

M. François BERCHER intervient sur l'interpellation lue par Mme Glauser. Il pense que le terme de « interpellation » n'est pas adéquat. Une interpellation concerne l'administration de la commune. Ici, il s'agit d'un vœu.

LE PRESIDENT souligne qu'il y avait le choix entre « interpellation » et « motion ».

M. François BERCHER se réfère à l'article 98. Il s'agit de demander à la Municipalité une explication sur un fait concernant son administration. Conformément à l'article 101, on peut émettre un vœu.

LE PRESIDENT relève que cela ne change rien.

M. Marc-Antoine HORISBERGER n'est pas d'accord pour que cela devienne un vœu car la Municipalité ne serait pas obligée d'y répondre.

Projet d'abonnement général (AG) communal pour La Tour-de-Peilz

La commune de La Tour-de-Peilz est largement accessible par les transports publics. Outre les lignes VMCV 1 et 3, ainsi que les bateaux de la CGN, notre commune est desservie par la ligne CFF du Simplon, avec les stations de La Tour-de-Peilz et de Burier.

Pour permettre aux Boélands de faire une excursion à bon compte avec les transports publics, sans être titulaire d'un abonnement demi-prix ou général, il existe la possibilité d'acquérir un abonnement général communal au porteur.

Sachant qu'il coûte 8`500.- par année, soit environ 23.- par jour (8500 : 365 = 23.30) , notre commune pourrait en acquérir deux pour l'année 2005, en le mettant à disposition des Boélands pour la somme de 30.- par jour et par abonnement général au porteur.

On pourrait, comme cela se fait à Vevey, le mettre à disposition au poste de police qui gérerait la vente de ces deux abonnements généraux, chacun se présentant sous forme de 365 cartes journalières datées.

En faisant de la publicité dans le périodique communal, il y a bon espoir que ces deux abonnements soient bien utilisés, et que l'opération se révèle quasiment neutre sur le plan financier.

Quelques exemples : Si l'on ne possède pas l'abonnement demi-prix, cette carte journalière à 30.- est plus avantageuse qu'un billet aller et retour, en se rendant en train de chez nous à Yverdon, Martigny, Château d'Oex, Nyon, Payerne ou Fribourg.

Valable sur les cars postaux, les transports publics urbains et les bateaux, cette carte journalière est également plus avantageuse qu'un billet aller et retour à demi-prix pour Bern, Bienne ou Genève-Aéroport (+ tram et bus).

Si l'expérience s'avère infructueuse, ce qui est peu probable au vu du succès que cette formule remporte à Vevey par exemple, la commune pourrait renoncer à cette expérience après une année.

./.

Et n'oublions pas que dès mi-décembre 2004, au changement d'horaire, deux trains régionaux (ligne REV Villeneuve-Lausanne-Yverdon) circuleront chaque heure et desserviront nos deux stations dans chaque sens.

De plus c'est aussi une manière d'inciter nos concitoyens à utiliser les transports publics et à laisser la voiture au garage.

En vous remerciant de votre attention, je reste à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires.

Valérie Glauser

M O T I O N

demandant l'aide des communes de
Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne,
Corseaux, Corsier, Jongny, Saint-Légier-La Chiésaz et Veytaux
pour permettre à l'association
Transport Handicap Riviera (THR)
de continuer à assurer le transport de personnes handicapées

Développement

L'association Transport Handicap Riviera a été constituée le 2 juin 1987. Son but est décrit à l'article 3 des statuts.

"Article 3

L'association **Transport Handicap Riviera (THR)** a pour but d'assurer le fonctionnement d'un service destiné au transport des personnes handicapées, adultes, jeunes ou âgées se déplaçant en chaise roulante ou avec beaucoup de difficultés et qui ne sont pas à même d'emprunter les transports publics ou les taxis. Cette association est à but non lucratif. L'essentiel de son activité aura lieu sur la Riviera."

La raison de la création de cette association a été dictée par l'analyse suivante :

La constitution fédérale garantit l'égalité en droit de toutes personnes y compris les personnes touchées par une déficience corporelle, mentale ou psychique, en particulier au sujet de leur autonomie de mouvement. Il est donc nécessaire de mettre des moyens en place pour respecter la constitution, en particulier en ce qui concerne les transports des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, la promotion des soins à domicile génère également une demande de transports de personnes à mobilité réduite qui augmente les besoins de déplacements.

Dans la région et à Vevey existait déjà, avant la création de THR, le service bénévole des "4 Roues de secours" ainsi que l'aide apportée par exemple par la Fondation Les Eglantines (Foyer des paralysés) pour des transports occasionnels. La Riviera ne disposait pas d'une organisation et d'une structure répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite 24h/24 et 7 jours sur 7, de façon simple, comme pour l'appel d'un taxi et à un tarif modeste.

L'objectif de THR était de compléter cette lacune. Grâce à THR, les utilisateurs ne sont plus obligés de recourir à des moyens compliqués et onéreux ou à des aides bénévoles, certes très utiles, mais parfois difficiles à demander et à obtenir, particulièrement pour des courses de loisirs ou de besoins courants.

THR a, dès la première année, eu un grand succès avec plus de 1'000 personnes transportées.

Aujourd'hui ce sont quelque 3'500 courses représentant près de 4'000 personnes transportées annuellement par l'association.

Pour garantir ce service, THR dispose de quatre chauffeurs formés spécialement à cette tâche et de 3 véhicules adaptés et homologués pour le transport d'une à quatre chaises roulantes.

Pour limiter les frais au maximum, l'organisation administrative est assurée par la Fondation Les Eglantines qui facture les frais et coûts réels à THR.

Dès le 7 avril 2003, le tarif pour les courses est le suivant :

TRANSPORTS LOISIRS (AI, AVS, JEUNES) SANS TRAITEMENT	
Prix du trajet "zone Riviera"	Fr. 1.30/km
Prix du trajet "hors zone Riviera"	Fr. 2.60/km
Prise en charge	Fr. 15.—
Heure d'attente	Fr. 37.—
TRANSPORTS (AI, AVS, JEUNES) AVEC TRAITEMENT REMBOURSES PAR LES PC	
Prix du trajet	Fr. 4.20/km
Prise en charge	Fr. 40.—
Heure d'attente	Fr. 48.—

Ce tarif est le même que celui appliqué par Transport Handicap Vaud (THV).

Ces tarifs, même avec la participation de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) de fr. 55'000.—, ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges de l'association. Pour équilibrer les comptes, THR, bénéficie de dons annuels, de membres fondateurs et individuels, représentant environ fr. 20'000.— par année. En plus, lors des changements de véhicules, l'aide de donateurs est sollicitée.

Ainsi, grâce à l'OFAS, pour fr. 55'000.— et aux membres de l'association pour fr. 20'000.—, les comptes THR sont équilibrés.

Aujourd'hui, THR est confronté à un grave problème. En effet, si nous pouvons nous réjouir de constater que le nombre de courses est en augmentation, l'aide de l'OFAS indispensable pour assurer l'équilibre de nos comptes va être supprimée dès fin 2004.

Sans les fr. 55'000.— apportés par l'OFAS, THR est condamné.

L'arrêt de THR serait désastreux pour les utilisateurs. En effet, il faut se représenter ce que comporte parfois un transport :

Le chauffeur va chercher le client à son domicile, dans sa chambre, parfois il faut l'aider à s'habiller, l'installer dans le véhicule, réaliser la course et l'accompagner à l'endroit où il veut se rendre.

Il ne s'agit pas simplement de le prendre en charge au bord du trottoir et de le laisser après la course au bord de la route.

Il est injuste que les pouvoirs publics subventionnent les transports en commun et n'aident pas les transports pour personnes handicapées.

Rappelons à quoi correspondent ces quelque 3500 transports annuels de personnes gravement atteintes dans leur intégrité physique et ne pouvant utiliser ni les transports publics, ni les taxis, ni les transports bénévoles régionaux :

- à des déplacements réguliers pour se rendre à leur lieu de travail,
- à des transports liés à la participation à des cours d'écoles spécialisées et de centres professionnels de réadaptation, à des activités au sein d'ateliers d'occupation, de homes, centres de jour et établissements hospitaliers,
- à des transports liés à l'application de mesures médicales et thérapeutiques (traitement, cure, bains),
- à des transports pour participer à des activités déjà subventionnées dans le cadre de l'A.I,
- à des transports liés à la détente, aux loisirs, aux visites.

L'aide des communes à hauteur de fr. 55'000.—est indispensable à la survie de THR.

En fonction de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil et Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre cette motion en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Annexes :
- Statuts THR
- Comptes 2002 et 2003
- Statistiques des courses depuis 10 ans
- Statistiques des courses par commune

Mme Christiane RITHENER souligne que cela pourrait être une motion.

LE PRESIDENT souligne que Mme Glauser voulait « la jouer soft ».

M. Raoul BAUD recommande de prendre cela pour une question. Il est certain que la Municipalité se fera un plaisir d'y répondre. Il faut simplifier les choses !

5.-1 NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR ETUDIER LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE « CIRCULEZ, Y'A TOUT A (RE)VOIR ! »

LE PRESIDENT indique que la présidence est attribuée au parti PDC/I, sous n° 21.

La discussion sur la prise en considération n'est pas demandée.

M. Frédéric GLAUSER relève qu'il y a déjà un préavis n° 21 à la Commission des finances.

LE PRESIDENT souligne que cela n'a rien à voir. Il s'agit ici du tournus des présidences.

La prise en considération est renvoyée à une commission composée des Conseillers suivants :

PDC/I	Luis Bento
Soc	Michel Bloch – Jean-Yves Schmidhauser – Michel Baiutti
Lib	Christian Perrette – Olivier Martin
Rad	Yves Isabella – Kurt Egli
UDC	Yves Belet

M. BAIUTTI demande aux membres de cette commission de se présenter en fin de séance devant la table de la Municipalité.

M. Kurt EGLI relève que la date a déjà été changée au 11 octobre 2004.

M. Roland CHERVET souligne que l'on ne peut changer : le groupe a choisi une personne libre pour présider le 16 septembre

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER estime que les propositions sont des propositions et non des obligations. Cela peut être modifié.

LE PRESIDENT recommande que les commissaires en discutent en fin de séance.

6.-1 PREAVIS MUNICIPAL n° 16/2004 RELATIF A SEPT DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (M. RACHID BERHILI, M. ADDO NOMAH BRAHIMA BREDOU ET SON EPOUSE MME DULCE DA CONCEICAO RODRIGUES BREDOU, M. JOSE ESPINOSA ET SON EPOUSE MME VITTORIA ESPINOSA, M. ISAK MUSTAFA, MME CHRISTINE NICOLINA, M. ALEXANDAR RAJIC ET SON EPOUSE MME VESNA RAJIC, M. ZIVOJIN SRBULOVIC ET SON EPOUSE MME LOLICA SRBULOVIC)

Le préavis est renvoyé à la commission permanente de naturalisation.

6.-2 PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2004 RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET REGIONAL ET GARANTIE FINANCIERE DU PROJET ESPACE-MUSEE CHAPLIN

M. le Municipal Frédéric GROGNOZ indique que la date où il y aura une information générale est celle du 23 novembre à 19h à Corsier. Il demande aux commissaires de venir en fin de séance près de la table de la Municipalité pour voir comment se déroulera la soirée.

Le préavis est renvoyé à une commission composée de Mmes et MM les Conseillers :

UDC Marc-Antoine Horisberger
Soc Gilbert Vernez – Erié Petitpierre – Lyonel Kaufmann
Lib Félix Keller – Antoinette de Gautard
Rad Daniel Krahenbuehl – Marion de Lattre
PDC/I Anne Lachat Baechler

6.-3 PREAVIS MUNICIPAL N° 18/2004 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT POUR L'AMENAGEMENT URGENT D'UN POINT DE COLLECTE PROVISOIRE A LA FARAZ

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une commission composée de Mmes et MM les Conseillers :

Soc Christiane Rithener – Michel Culand – Taraneh Aminian
Lib Denis Schyrr – Cédric Urech
Rad Patrice Wenger – Bernard Gavin
PDC/I Wily Buhlmann
UDC Pierre Huber

6.-4 PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2004 REPONSE A LA MOTION "ENERGIE ET ENVIRONNEMENT : LA TOUR-DE-PEILZ, UN MODELE POUR SES HABITANTS"

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une commission composée de Mmes et MM. les Conseillers :

Lib Paul Vogt – Marianne Adank
Soc Michel Bloch – Anne Debonnaire – Jean-Yves Schmidhauser
Rad Patric Berger – Jorg Brunnschweiler
PDC/I Frédéric Glauser
UDC Alain Pakula

6.-5 PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2004 RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 92 DU REGELEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une commission composée de Mmes et MM. les Conseillers :

Rad Pierre-André Oberson – Kurt Egli
Soc Lyonel Kaufmann – Sylvie Conod – Gilbert Vernez
Lib Christophe Berner – Michel Leupin
PDC/I Valentine Nocent
UDC Marc-Antoine Horisberger

7.-1 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2004 RELATIF A NEUF DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (MLLE SENADA ADZEMOVIC, MME CARLA DA SILVA CARDOSO, MME FRANCE FAILLE, MLLE JANE EMILY KENAGHAN, MME PAOLA LOCCIOLA, MLLE LAURA LITMANN, MME INGE MEYER, MLLE BABONA ZUVIC, M. ZOLTAN BALOGH

La discussion n'est pas demandée.

Mme Claudia SUDAN donne lecture des conclusions :

Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis n° 13/2004
- oui le rapport de la Commission permanente de naturalisation
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente précision à

1. Mlle Senada Adzemovic, ressortissante de Bosnie Herzégovine,
2. Mme Carla Da Silva Cardoso, ressortissante du Portugal,
3. Mme France Faille, ressortissante du Canada, et à ses enfants, Joseph Friis et Justine Friis,
4. Mlle Jane Emily Kenaghan, ressortissante de Grande Bretagne et de France,
5. Mme Paola Locciola, ressortissante d'Italie,
6. Mlle Laura Litmann, ressortissante d'Italie,
7. Mme Inge Meyer, ressortissante d'Allemagne,
8. Mlle Bobana Zuvic, ressortissante de Serbie et Monténégro,
9. M. Zoltan Balogh, ressortissant de Roumanie,

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

LE PRESIDENT félicite les candidates pour ces résultats. Il félicite aussi le Conseil pour ce vote qui restera sûrement dans les annales.

7.-2 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2004 RELATIF AUX COMPTES 2003 DU FONDS CULTUREL RIVIERA

Il n'y a pas de lecture des conclusions car il s'agit d'une commission intercommunale.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent les conclusions sont invités à le manifester en levant la main.

Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a 21 abstentions.

Les conclusions sont adoptées.

7.-3 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2004 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMELIORATION DU POURTOUR ET DES ANNEXES DU BATIMENT D'UTILITE PUBLIQUE DE LA FARAZ

La discussion n'est pas demandée.

M. Luis BENTO donne lecture des conclusions :

Convaincue par la nécessité et l'utilité d'un tel projet, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal n° 15/2004

- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce projet
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour
décide
- d'approuver la demande de crédit pour les travaux d'assainissement et d'amélioration du pourtour et des annexes du bâtiment d'utilité publique de La Faraz
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 105'000.- à prélever par le débit du compte n° 9143.030.00 « Bâtiment de La Faraz »
- d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 105'000.- par le compte n° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 386'350.-
- de financer cet investissement par la trésorerie courante

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent les conclusions sont invités à le manifester en levant la main.

Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

8.- COMMUNICATIONS MUNICIPALES NOTAMMENT N° 12/2004 RELATIVE AUX PRESCRIPTIONS MUNICIPALES EN MATIERE D’AFFICHAGE

M. Le Syndic Alain MATTHEY fait deux communications orales :

« Motions concernant le système de rémunération du personnel communal

Les motions de MM. Kurt Egli et Jean-Yves Schmidhauser en relation avec le système de rémunération du personnel communal ont toutes deux été prises en considération le 29 octobre 2003. Selon le règlement de votre Conseil, le préavis municipal devrait être déposé le 27 octobre prochain.

Le Municipalité sollicite cependant le prolongement de ce délai. En effet, elle a décidé de s'associer à une enquête comparative des salaires des employés communaux commandée par un certain nombre de grandes communes de Suisse romande, parmi lesquelles les communes vaudoises de Lausanne, Yverdon, Montreux, Morges, Pully, Nyon et Renens.

Les résultats de cette analyse seront repris dans le préavis-rapport rédigé en réponse aux motions Egli et Schmidhauser qui devrait être soumis à votre Conseil en février 2005 ».

Motion « La Tour-de-Peilz : ville d'accueil pour tous

La Municipalité vous informe qu'elle vous soumettra le 27 octobre prochain sa réponse à la motion « La Tour-de-Peilz : ville d'accueil pour tous ».

D'ici là, il convient de préciser que, contrairement à ce que l'on a pu lire dans un nouveau journal régional, la motion prise en considération le 19 mars 2003 ne demande pas la création d'une structure d'accueil et d'intégration pour favoriser les échanges et contacts entre les différentes communautés étrangères à la ville, à l'exemple de ce qui se fait à Vevey.

Elle demande

1. de procéder à une photographie de la population étrangère boélande sous l'angle de l'intégration
2. d'identifier les priorités dans les domaines de l'accueil et de l'intégration de la population étrangère domiciliée à La Tour-de-Peilz, en relation et/ou en coordination avec les actions menées ou à mener dans ces domaines, sur le plan local, régional et cantonal, et de les concrétiser sous forme de propositions au Conseil.

La Municipalité précise également qu'il n'a jamais été question de ne pas répondre à cette motion puisque la loi lui fait obligation de déposer un rapport au Conseil. Mais il faut relever à ce stade, la difficulté qu'il y a à rédiger une réponse sur une problématique extrêmement large et face à laquelle une commune comme la nôtre manque à l'évidence d'instruments pour l'appréhender. »

9.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Jacques VALLOTTON intervient :

« **Pour une meilleure information de la régionalisation sur la Riviera**

Proposition faite à la Municipalité d'ajouter un volet régional au point « communications municipales » à l'ordre du jour du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Des Conseillers communaux de la Tour-de-Peilz, issus de différentes sensibilités politiques, sont d'avis qu'il est nécessaire et urgent d'améliorer l'information sur la régionalisation en cours dans le district.

Aujourd'hui, l'information se borne souvent à un préavis à la fin d'un processus de décision au niveau des municipalités comme, par exemple, pour le Musée Chaplin. L'ignorance des parlements locaux serait totale si la presse ne lâchait pas parfois quelques aspects d'un projet. L'information régionale apparaît aussi lacunaire, par exemple, pour un objet aussi fondamental que le projet pilote d'agglomération sur la Riviera ; ou reste confinée dans les rapports annuels vite dépassés de divers organismes.

Ces constats amènent les soussigné(e)s à proposer d'ajouter un volet régional au point « communications municipales » à l'ordre du jour du Conseil communal de La Tour-de-Peilz pour aborder les sujets d'intérêt régional, notamment ceux en discussion à la Conférence des syndicats du district de Vevey.

Le but de cette proposition est d'offrir un moyen simple et efficace, toujours à disposition, pour informer rapidement les élus de la base sur la régionalisation en cours, problème politique majeur de la Riviera.

Pour simplifier et accélérer la procédure, les soussigné(e)s ont décidé de ne pas rédiger pour l'instant de toute pièce leur proposition et d'associer dans un esprit constructif la Municipalité à leur réflexion. Aussi lui demandent-ils de se pencher sur ce problème et de faire au Conseil communal une proposition en bonne et due forme allant dans le sens de leur démarche d'ici la fin 2004.

Les soussigné(e)s vous remercient d'avance pour l'attention que vous porterez à leur proposition qui cherche à améliorer le processus démocratique de la régionalisation sur la Riviera. »

M. Kurt EGLI intervient sur la motion socialiste dont il est question dans « L'Opinion » :

« La motion en question est une motion socialiste, ce qui ne rajoute rien et n'enlève rien à sa valeur. Elle est soutenue par des Conseillers d'autres partis.

Notre comité n'était pas au courant, on ne peut donc pas parler d'une motion inter partis.

La philosophie radicale se veut démocratique et n'interdit pas à ses membres une position personnelle. Je m'en félicite et j'y tiens.

Par contre, je trouve dommage que cette liberté d'agir soit utilisée par d'autres pour induire en erreur la population par une déclaration trompeuse comme le parti socialiste l'a fait dans son bulletin tous ménages.

Il est possible qu'un jour une motion inter partis soit déposée, mais après consultation des comités et responsables. »

M. Amilcar CUNHA se réfère à la motion sur l'accueil et l'intégration des étrangers sur la Riviera. Il n'aime pas être mené en bateau. La Commission qui a remis son rapport à la Municipalité a donné un mandat qui est clair. M. Cunha ne peut admettre une réponse pareille. Si l'on dit, comme dans la presse, que la population étrangère de La Tour-de-Peilz – qui est plutôt de type résidentiel – est bien intégrée, M. Cunha aimerait savoir qui sont les référents de ces personnes et quelles sont les discussions engagées avec les autres communes. Pense-t-on nommer une commission pour travailler de manière intercommunale ? Dire par écrit quels sont

les travaux réalisés à ce jour ? Le groupe socialiste peut-il avoir une réponse comme lui en donne le droit l'article 94 du Règlement communal ?

Mme Marion de LATTRE fait partie de la commission qui a travaillé sur la prise en considération de la 1^{ère} motion socialiste. Elle ne comprend pas très bien la colère de M. Cunha. Il y a confusion sur la motion. La 1^{ère} motion avait été retirée.

M. Marc-Antoine HORISBERGER se sent plus virulent que M. Egli concernant le pamphlet du parti socialiste qui parle de « motion inter partis ». L'UDC ne soutient pas cette motion et elle n'a pas été déposée car sa prise en considération n'a pas encore eu lieu. Il demande au parti socialiste de faire un correctif car c'est une désinformation.

M. Guy CHERVET souligne que, lorsqu'on se porte candidat sur une liste pour siéger au Conseil, on part de l'idée que l'on veut apporter sa contribution à la construction du bien-être de la population, en collaboration avec l'Exécutif, lui aussi élu.

Or, il se trouve que, depuis quelque temps, dans cette assemblée, les propos tenus, la virulence des termes utilisés et les attaques continuelles inter-partis ou contre la Municipalité sont tels que l'on sera bientôt l'équivalent d'une autre commune de la région avec laquelle on pourra fusionner ! Il ne manque qu'une buvette et les caméras de TV !

M. Chervet propose que les présidents de partis et les présidents de groupes se réunissent autour d'un verre et réfléchissent intelligemment à changer les choses avant que cela ne devienne le chaos total.

M. Paul VOGT demande aux commissaires chargés d'étudier le préavis 19 de se réunir en fin de séance auprès de la table de la Municipalité.

M. le Syndic Alain MATTHEY intervient :

« La Municipalité est sensible à l'intérêt que porte le Conseil communal à la régionalisation. A la suite de la demande d'un certain nombre de conseillers et de conseillères, la Municipalité informera régulièrement votre Conseil de l'avancement de dossiers intercommunaux ou régionaux par le biais des communications municipales.

La Municipalité insiste toutefois sur le fait que les dossiers discutés en Conférence des syndicats ou en réunions inter municipales le sont de façon informelle tant qu'ils n'ont pas fait l'objet de décisions des Municipalités, voire des Conseils communaux concernés. La Conférence des syndicats en particulier est un organe de coordination et de contacts, mais en aucun cas un organe doté d'une compétence décisionnelle. »

En ce qui concerne le musée Chaplin au Manoir de Ban, M. le Syndic demande de se référer à la communication 10/2004 déposée le 30 juin 2004, où un développement est marqué en page 7.

M. Jacques VALLOTTON est heureux de revenir à la tribune car la réaction de la Municipalité est extrêmement rapide. Il la remercie car c'est un premier pas en faveur d'une transparence accrue du processus de la régionalisation sur la Riviera. Un premier pas symbolique, un petit pas en faveur de l'information et un grand pas en faveur d'une meilleure participation démocratique au processus de la régionalisation.

Il remercie les municipaux d'avoir fait œuvre de pionniers dans le district. Leur exemple ne manquera pas de faire tache d'huile.

Mme la Municipale Sylvie WINKLER rappelle que les conseillers ont reçu des documents sur « Jouez La Tour ». Elle souhaite mettre quelques points en exergue et donner les dernières informations :

Le vendredi 10 à 17h00 aura lieu l'inauguration de la tour, puis un apéritif sera offert à la population. On fête les 25 ans de l'achat du château.

Le samedi 11, ne pas oublier le bal, costumé ou non. On écouterait tout d'abord un groupe de trois jeunes dont deux de La Tour-de-Peilz.

Dimanche, prendre sa chaise pour jouer aux chaises musicales ! Un prix magnifique récompensera le gagnant. Le brunch sera sympathique. En fin d'après-midi, à 16h, jeu d'échec vivant. Rendez-vous à 15h45 pour se préparer, habillés en couleurs claires. Il manque encore quelques conseillers. La partie d'échec se déroulera sur la terrasse supérieure du château.

M. Daniel KRAEHEBUEHL demande aux membres de la commission de recours en matière d'impôts de se retrouver près de la table de la Municipalité en fin de séance.

M. Michel BLOCH intervient :

„Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux,

Conformément à l'article 101 de notre règlement communal et au rôle de chaque conseiller communal d'être à l'écoute des habitants de la commune, je souhaite poser quelques questions à la Municipalité au sujet du déplacement précipité d'arbustes récemment plantés sur le trottoir de Béranges.

Alors que notre Conseil a voté le 2 juillet 2003 un crédit de Fr. 381'000.- pour l'ensemble des travaux de ce trottoir après moult discussions et tentatives de réduction des dépenses par des conseillers parcimonieux, ce trottoir a été réalisé et des arbustes décoratifs ont été plantés sur la bande herbeuse séparant la route du trottoir. Ceci à la satisfaction de tous. Le 7 avril dernier, on inaugure les travaux avec une verrée. Les habitants du quartier sont très satisfaits de la qualité des aménagements, en particulier de la petite haie qui sécurise la zone piétonne de la zone circulation.

Par hasard, ceux-ci apprennent que ces arbustes vont être enlevés en plein mois d'août et tentent de s'y opposer, voire de reporter cette décision qu'ils jugent inadaptée et qui n'a rien d'urgent.

Sans résultat, cette haie de 60 arbustes est déracinée le 19 août dernier pour être transplantée dans l'urgence ! Quelle urgence ?

Questions :

- Comment la municipalité justifie-t-elle le fait de planter une haie en automne 2003 et de l'enlever quelques mois plus tard avec l'argent du contribuable ?
- Quelle urgence motive que cette haie soit déplacée en plein mois d'août, période la plus défavorable pour transplanter des arbustes ?
- S'il s'agissait d'enlever cette haie avant la rentrée, pour des questions de sécurité, pourquoi les travaux du rond-point de Béranges-Pérouge, zone autrement plus sensible, se font-ils alors en pleine rentrée ?
- Au lieu d'enlever toute cette haie, pourquoi ne pas avoir simplement extrait les quelques arbustes risquant de pousser trop haut ainsi que les tournesols sauvages de plus de 2 mètres ?
- Comment la Municipalité explique-t-elle son attitude tranchée qui n'a laissé aucune place à la demande de dialogue des riverains concernés ?
- Si la sécurité était la cause de cette décision, comment se fait-il que les riverains constatent une augmentation de la vitesse des véhicules depuis que les arbustes sont enlevés ? Que penser de ce constat ?

Merci à la Municipalité pour ses réponses à ces différentes questions. »

LA MUNICIPALITE répondra.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER intervient :
Voir pages suivantes.

M. Lyonel KAUFMANN cite sa grand-mère : il n'y a que les personnes qui ne font rien qui ne font jamais de fautes». Cet adage s'applique à cette erreur de langage concernant la motion dans l'Opinion. Si cela a causé trop de dégâts au sein de certains partis, M. Kaufmann prie de bien vouloir l'en excuser.

Plus important : cet été, on a appris avec satisfaction qu'une famille de La Tour-de-Peilz avait obtenu sa régularisation grâce au soutien de membres de la Municipalité. D'autres n'ont pas eu cette chance et se trouvent dans une situation délicate. M. Kaufmann ne tient pas à s'étendre plus longuement sur le sujet. Simplement, ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de signer la pétition contre le renvoi de ces requérants, peuvent le faire. Le groupe socialiste s'est demandé comment faire. Il a pris individuellement l'initiative de reprendre la résolution adoptée par le Dr Jean Martin au Grand-Conseil. Les groupes qui voudraient entreprendre la même démarche peuvent obtenir copie de cette résolution.

M. Roland PIGUET intervient :

« En politique, chaque parti rencontre un jour ou l'autre quelques problèmes. Ce fut le cas des libéraux avec un municipal, des radicaux avec une syndique, de l'UDC avec des élus veveysans et maintenant les socialistes avec l'un des leurs.

En démocratie, l'unité de doctrine ou de pensée n'est pas motivante. Par contre, la pluralité des opinions exprimées dans le respect mutuel est plus constructive et enrichissante pour l'ensemble. C'est ce que j'applique au sein de la municipalité et dans les séances de mon groupe politique.

Pour prendre trois exemples sportifs, il y a l'esquive du boxeur, la slalom du skieur et la cible du tireur. Chacun et chacune reconnaîtront peut-être en moi une personnalité forte, droite et directe que j'ai forgée dans mon travail syndical pendant les négociations avec le partenaire patronal.

Aux bruits qui circulent sur une démission possible, le président de la section du parti socialiste, au nom du groupe, m'a renouvelé sa confiance pour l'accomplissement de mon mandat.

Je suis socialiste, je reste profondément socialiste.

Pour les attaques personnelles, il s'agit de ma sphère privée et j'y réfléchis. »

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Municipalité a présenté il y a quelque temps un important projet visant à la refonte complète du Plan général d'affectation (PGA). Ce projet, dont la presse s'était largement fait l'écho à l'époque, a été soumis à la sagacité d'une commission ad hoc, après avoir fait l'objet d'une séance d'information destinée aux membres de notre Conseil.

Comme vous le savez également aujourd'hui, la Commission ad hoc a estimé, lors de sa seconde séance de travail, qu'elle n'était pas en mesure d'examiner ledit projet dans de bonnes conditions. Elle a alors décidé, par 6 voix contre 3, de présenter son rapport au Conseil de ce jour, en proposant un refus du préavis 12/2004 présenté par la Municipalité. Par souci de transparence, elle a toutefois décidé d'informer immédiatement la Municipalité de sa position, ce qu'elle a fait par lettre du 18 juin 2004, en invoquant essentiellement l'absence de vision globale pour le développement de notre commune.

Au cours de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a retiré sans commentaire son préavis, ce qu'elle était d'ailleurs parfaitement en droit de faire. Ce retrait a toutefois eu pour conséquence formelle de rendre sans objet tout travail supplémentaire de la Commission qui, de ce fait, n'avait plus l'obligation de présenter un rapport circonstancié.

Compte tenu des enjeux importants pour notre Commune, un certain nombre de membres de la défunte commission ont regretté que ce retrait ne permette pas d'exprimer les arguments qui ont présidé, de leur point de vue personnel, à l'avis que s'était forgé la majorité de la Commission.

En effet, vu l'importance de ce projet, il leur est paru important d'informer le Conseil et la Municipalité de leurs constatations, ceci dans l'optique que la procédure de révision du Plan général d'affectation puisse suivre son cours dans de bonnes conditions.

Afin qu'il n'existe aucun malentendu, je précise que mon intervention ne relate que les prises de position personnelles de certains membres de la défunte commission. Je n'entends en aucun cas parler au nom de cette dernière qui n'a, quant à elle, plus que le seul droit de se taire.

- 1) En premier lieu, il est important de souligner l'utilité d'une refonte complète du Plan général d'affectation, aujourd'hui vieux de plus de 30 ans. L'évolution de la matière et des contraintes dans ce domaine rendent absolument nécessaire la mise sur pieds d'un nouveau PGA. On relèvera à ce propos que le défunt projet de la Municipalité contenait un certains nombres d'innovations intéressantes et il est manifeste que la démarche doit être poursuivie.

- 2) En second lieu, il semble important que les objectifs généraux doivent être préalablement et clairement définis . Quelle vision avons-nous du développement de La Tour de Peilz dans les 30 prochaines années ? Souhaitons-nous un fort accroissement de la population ? Préférons-nous au contraire maintenir une faible densification sur des parties importantes de notre territoire ?

Cette définition claire des objectifs est le préalable nécessaire à toute révision du Plan général d'affectation. Elle en est également la justification. Dans la mesure où manifestement, un Plan général d'affectation est l'expression la plus claire non seulement d'une volonté politique, mais surtout d'une volonté démocratique.

- 3) En troisième lieu, et dans la mesure où un Plan général d'affectation concerne l'intégralité de la population, il est important que les objectifs fassent l'objet d'un débat démocratique. Ce principe est ancré dans la loi (Art. 4 RATC). Indépendamment de cet aspect purement formel, les objectifs présidant à une révision du Plan général d'affectation ne doivent pas être ceux d'une obscure commission de travail, mais bien ceux de la population. S'agissant d'un projet qui atteint directement le cadre de vie de nos concitoyens, ces derniers doivent être associés, sous une forme adéquate, à la définition des objectifs. Il ne s'agit bien entendu pas de créer des commissions de 500 personnes en vue de rédiger le Règlement. Mais la Municipalité doit organiser des consultations larges de tous les milieux intéressés. Une fois encore, c'est aux citoyens de notre Commune d'exprimer, dans le cadre de procédures préalables de consultation, leurs attentes en matière de développement de notre Commune. On citera à titre d'exemple la Commune de Montreux, qui initie actuellement une procédure de révision de son Plan général d'affectation. La première étape a été une vaste consultation démocratique permettant de s'assurer des attentes de la population et, partant, de leur soutien à la procédure de révision. Nous souhaitons vivement que cette procédure, prévue expressément par le droit fédéral et cantonal, puisse avoir également lieu à la Tour-de-Peilz.

- 4) En quatrième lieu, si les objectifs sont clairement définis, ils peuvent alors s'exprimer clairement. Cela correspond non seulement à un souci de transparence et de démocratie, mais également à des exigences légales prévues par le droit fédéral (art. 47 OAT). Cette disposition impose à l'autorité de démontrer, dans un rapport écrit, non seulement la conformité du Plan général d'affectation aux buts et principes de l'aménagement du territoire, mais également que les observations émanant de la population ont été prises en compte. Malheureusement, un tel rapport n'était pas disponible sous une forme appropriée dans le projet présenté par la Municipalité, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'aucune consultation préalable n'avait eu lieu en ce qui concerne ce plan général d'affectation.

- 5) En cinquième lieu, il apparaît souhaitable que le prochain projet puisse englober l'intégralité du territoire de notre commune. Le projet présenté par la Municipalité n'en traitait malheureusement que d'une partie. Je me rappelle encore les questions posées par de nombreux membres de ce Conseil lors de la séance de présentation sur la partie « blanche » du plan, qui échappait totalement à la nouvelle réglementation. La loi définit clairement le Plan général d'affectation comme portant sur l'ensemble du territoire de la Commune (art. 44 LATC). Le plan proposé ne réglementait, en réalité, qu'une partie du territoire et s'apparentait ainsi plus à un plan partiel d'affectation (PPA). Pour avoir une vision globale de l'aménagement de notre Commune (et des contraintes qui en découlent, notamment les besoins en infrastructure), il est important de pouvoir englober l'ensemble du territoire communal.
- 6) Enfin, et une fois que les objectifs auront été clairement définis, notre Conseil, comme la population de notre Commune, doit pouvoir disposer des données essentielles pour apprécier la faisabilité des objectifs et également permettre leur réalisation pratique. Souhaitons-nous voir notre population augmenter de 50 % ? Si tel est le cas, quel seront les besoins d'infrastructures, notamment scolaires ou de transports publics. Quel sera le coût des investissements à consentir ? Quelle influence ce coût aura-t-il sur les finances de notre commune ?

Toutes ces questions sont essentielles et toute personne responsable se doit d'avoir des réponses claires et documentées de l'Autorité, avant de pouvoir approuver avec sérénité le nouveau plan proposé. Malheureusement, aucune de ces données essentielles n'était en mains de la Commission, ni semble-t-il d'ailleurs en mains de la Municipalité. Le dossier mérite sur ce point également de sensibles compléments

En résumé, la procédure de révision du Plan général d'affectation ne doit pas se limiter à exprimer l'avis d'un cercle fermé d'experts. Elle doit s'appuyer sur les attentes de la population qui doit participer, sous une forme adéquate, à la définitions des objectifs. Elle doit également comprendre des projections fiables. Le respect de ces principes fondamentaux est le meilleur gage pour mener à bien et avec succès une procédure de révision du Plan général d'affectation, dont l'utilité n'est pour le surplus pas contestable.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Yves SCHMIDHAUSER

LE PRESIDENT rappelle les votations de septembre et les élections d'octobre. Les noms des scrutateurs sont à communiquer par ceux qui ne l'ont pas fait.
Il rappelle par ailleurs que c'est le dernier délai d'inscription pour la sortie du 30 octobre.
Enfin, il renouvelle l'invitation des 11, 12 et 13 septembre et souligne que la Rame Dame attend 16 conseillers communaux. Le président pousse à participer, même à titre individuel.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Bruno SURIAN

Michèle MEICHTRY